



Arcachon
expansion

TOURISME · CONGRÈS · ANIMATION · CULTURE · COMMERCE

Envoyé en préfecture le 18/01/2024

Reçu en préfecture le 18/01/2024

Publié le

ID : 033-439504960-20240116-2024011605-DE

S²LOW



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'ARCACHON EXPANSION
Mardi 16 janvier 2024 18h00**

ETAIENT PRESENTS :

Mr FOULON Président d'Arcachon Expansion,
Mr. LUMMEAUX (1^{er} Vice-président),
Mr. SOULIER (2^{ème} Vice-président),
MME MARESCOT (3^{ème} Vice-présidente),

Mesdames BORDEDEBAT, CASSOT, CAUSSARIEU, MAUPILE, FOULON

Messieurs CAVOLI, SCAPPAZZONI, MARTINERIE MONS, URIOT

A titre consultatif :

Mme. DUGENY Directrice Générale d'Arcachon Expansion,
Mme MIREMONT Responsable RH, Administratif et Finances.
Mme DREAN, Directrice Animation-Evènementiel
Mr DISSAUX, Directeur Culture.

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames LAFONTAINE, DUBROCA

Messieurs BONNIN, DAVID, DELEPAUX, DE SAINT ROMAIN, PUJOL, SEGURA, FANARA,

A titre consultatif :

Mr MASSONNET Directeur Général des Services Mairie,
Mme MALBRANQUE, Trésorière Principale

Envoyé en préfecture le 18/01/2024

Reçu en préfecture le 18/01/2024

Publié le



ID : 033-439504960-20240116-2024011605-DE

EXTRAIT DE DELIBERATION N°2024011605 : ATTRIBUTION ET AJUSTEMENT DE SUBVENTIONS - EXERCICE 2023

Dans le cadre de l'exécution budgétaire 2023, je vous propose l'attribution et l'annulation des subventions suivantes :

BUDGET PRINCIPAL 720

- ASSOCIATION VUE SUR MER : 25 000 € au vu de la convention pour l'organisation d'animations sur la promenade du boulevard Veyrier Montagnères et en bordure de Plage, conformément à la délibération n°2023031604 du 16 mars 2023),

- ASSOCIATIONS DE COMMERCANTS 15 000 € selon convention pour l'organisation des animations commerciales.
Motif : Au vu des événements organisés par l'association « Arcachon Plein Cœur » en 2023, il convient de ré ajuster le montant de la subvention.
Montant de cette subvention est ré ajusté à 2100€ pour 2023
Motif : Au vu des événements organisés par l'association « A l'Aiguillon » en 2023, il convient de ré ajuster le montant de la subvention.
Montant de cette subvention est ré ajusté à 1000€ pour 2023
Motif : Au vu des événements organisés par l'association « Association des commerçants du marché d'Arcachon ACMA » en 2023, il convient de ré ajuster le montant de la subvention.
Montant de cette subvention est ré ajusté à 2598€ pour 2023

- Versement d'une subvention au budget annexe Animation de 420 477.79 € étant précisé que conformément à l'article L.22-2 du Code Général des Collectivité Territoriales, cette subvention est justifiée par les exigences imposées par la Ville à Arcachon Expansion dans l'organisation d'évènements, d'animations ou d'accueil.

- Versement d'une subvention au budget annexe Culture de 1 437 760 € étant précisé que conformément à l'article L.22-2 du Code Général des Collectivité Territoriales, cette subvention est justifiée par les exigences imposées par la Ville à Arcachon Expansion dans la politique culturelle.

BUDGET ANIMATION

- ASSOCIATION DU CERCLE DU VOILE : selon la convention annuelle 10 000 € pour l'organisation d'animations, conformément à la délibération n°2023031604 du 16 mars 2023,

- BENEVOLE ARC : selon la convention annuelle 300 € pour l'aide à l'organisation des diverses manifestations du service Animation, conformément à la délibération n°2023031604 du 16 mars 2023

- ARC BALADIN : selon la convention annuelle 300 € pour l'aide à l'organisation des fêtes d'Arcachon, conformément à la délibération n°2023031604 du 16 mars 2023

- PORT D'ARCACHON : 25 000 € selon la convention pour l'organisation du Salon Nautique, conformément à la délibération n°2023031604 du 16 mars 2023,

- DEFI D'ELLES

2 500 € selon la convention pour l'organisation de deux raids defi d'elles conformément à la délibération n°2023031604 du 16 mars 2023

BUDGET CULTURE

- BENEVOLE ARC : 2 700 € selon convention pour l'aide à l'organisation des divers spectacles du théâtre, conformément à la délibération n°2023031604 du 16 mars 2023,

Je vous propose donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les subventions comme énoncé ci-dessus
- **AUTORISER** la Directrice Générale à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces dispositions

Frédérique DUGENY
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le 16/01/2024

Yves FOULON

Président de la Régie Arcachon Expansion

